



---

## Habilitation Electrique BR

---

**Durée de la formation : 3 Jours soit 21 Heures**

### Objectifs de la formation :

**Sensibiliser les participants aux dangers du courant électrique ; connaître les dangers de l'électricité et être capable de mettre en œuvre les méthodes et procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre électrique à proximité d'installations électrique sous tension dans les meilleures conditions de sécurité.**

**Gérer et appliquer la réglementation selon la norme NF C 18-510**

### Prérequis :

Avoir des compétences en électricité en basse tension résultant d'une formation ou d'une pratique professionnelle

### Public :

Toute personne réalisant des interventions générales telles que des opérations d'entretien, de nettoyage, de remise en état de fonctionnement (dépannage), de mise en service partielle et temporaire, de connexion et de déconnexion en présence de tension

### Admission, modalités et délai d'accès :

Les formations ont lieu :

- En présentiel

#### **Délais d'accès en formation : formation inter-entreprises**

Inter-entreprises : groupe de stagiaires issus de différents établissements

Inscription possible jusqu'à 48 heures avant le début de la formation.

#### **Délais d'accès en formation : formation intra-entreprise**

Intra-entreprise : groupe de stagiaires issus du même établissement

FORMATSUD vous proposera des dates le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles du formateur pressenti.

Nous nous engageons à organiser la formation dans des délais inférieurs à 1 mois.

### Sanction de la formation :

Attestation individuelle de formation / Certificat de réalisation

Un avis d'habilitation sera remis à l'employeur.



## DEROULEMENT

### Méthode pédagogique : connaissances générales

- Les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanisme d'électrisation, d'électrocution et de brûlure, etc....).
- Les noms et les limites des différents domaines de tension.
- Les zones d'environnement.
- Le principe d'une habilitation.
- La définition des symboles d'habilitation.
- Les rôles de chacun.
- Les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une opération électrique.
- Les séquences de la mise en sécurité d'un circuit.
- Les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc....).
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement.
- La conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie conformément à l'Article 13.

### Entretien et dépannage :

- Les différentes Interventions BT générales et les interventions BT élémentaires et les limites respectives de leur domaine.
- Les fonctions des matériels électriques BT et TBT.
- Les informations et documents à échanger ou transmettre aux charges d'exploitation électrique.
- Les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux interventions BT.
- Les documents applicables dans le cadre des interventions BT (autorisation d'accès, instructions de sécurité, etc.).
- Les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT.
- Les opérations de consignation et les documents associés.

### Modalités pédagogiques :

- Utilisation d'un vidéoprojecteur pour projeter un PowerPoint
- Réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique (de formation)
- Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires.

### Modalités d'évaluation :

Délivrance d'une attestation de formation, après évaluation et contrôle des connaissances (note minimale 14/20), permettant à l'employeur de délivrer le titre d'habilitation correspondant.



### Cadre législatif :

**L'article R4544-10 du Code du Travail**, précise que « l'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

### **L'article 6 du décret 82-167 du 16 février 1982,**

*Les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, précise que « l'employeur doit remettre à chaque travailleur chargé de travaux sur les installations électriques un titre d'habilitation spécifiant les limites des attributions qui peuvent lui être confiées et la nature des opérations qu'il peut être autorisé à effectuer. »*

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap

#### **Vous êtes en situation de handicap ?**

Contactez-nous, nous mettrons en œuvre toutes les solutions pour aménager les conditions d'accueil et d'enseignement.

#### **Contactez notre chargée handicap Valérie GIRAULT :**

☎ 06 42 21 49 67 / 04 91 19 86 83

✉ vformatsud.lbgroupe@gmail.com

**Tarif :** Nous consulter

#### **Contact :**

☎ 06 42 21 49 67 / 04 91 19 86 83

✉ vformatsud.lbgroupe@gmail.com